OFFRE DE STAGE 2027

Evaluation de solutions alternatives de protection contre les nématodes à galles en maraîchage

L'APREL est une station d'expérimentation en maraîchage, située à Saint Rémy de Provence au cœur d'une importante zone de production maraîchère. L'APREL a la particularité de mener ses essais chez les producteurs afin de favoriser la validation de nouvelles techniques en conditions de production et de faciliter leur appropriation par les agriculteurs.

Contexte

Les nématodes à galles phytoparasites du genre Meloidogyne sont d'importants ravageurs du sol en culture maraîchères car la plupart des espèces y sont sensibles. Ils se multiplient sur les racines, provoquant des pertes de production et des dépérissements de plantes lorsque les contaminations sont importantes. On estime que la moitié des exploitations sont concernées par cette problématique. Depuis l'arrêt des désinfections de sol, l'enjeu est d'identifier des solutions alternatives et de construire des stratégies combinées pour contrôler les nématodes.

En 2027, l'APREL mettra en place plusieurs essais sur ce sujet :

- Evaluation des lâchers d'acariens prédateurs de nématodes dans le sol (projet MELOMITES)
- Evaluation d'une combinaison de leviers contre nématodes : résistance génétique, Tagetes nématicides en co-culture, biostimulant (projet Capzerophyto)
- Evaluation d'intercultures de sorgho fourrager à action nématicide (projet MACMA)

Missions

- Mise en œuvre des essais selon les protocoles déjà définis
- Réalisation des mesures nécessaires au suivi des essais
- Récoltes et estimation des rendements dans différentes modalités
- Analyses des données, rédaction de comptes-rendus et restitution des résultats

Profil recherché

- Formation à partir de niveau Bac+3 (BTS, DUT, licence, Master, Ecole d'ingénieur)
- Goût pour le terrain et productions végétales
- Rigueur scientifique, autonomie, sens de l'initiative
- Capacités de synthèse et rédaction
- Analyses statistiques

Conditions de stage

- Durée : **3-5 mois à partir de mai.**
- Lieu : vous serez basé à Saint-Rémy-de-Provence et amené à faire des déplacements réguliers sur les parcelles dans les Bouches du Rhône et le Vaucluse.
- Permis B & véhicule nécessaire. Les frais kilométriques liés à l'utilisation d'un véhicule personnel sont indemnisés selon le barème en vigueur.
- Indemnité forfaitaire légale. L'hébergement reste à votre charge.

➢ ***CV et lettre de motivation à l'intention de Claire Goillon (goillon@aprel.fr).***

----------Association Provençale de Recherche et d'Expérimentation Légumière (APREL)----------
N°SIRET 409 574 449 00032 - Code APE 7219Z - N° TVA intracommunautaire: FR 12409574449
APREL – Route de Mollégès D31 – 13210 Saint-Rémy de Provence – Tel 04 90 92 39 47 – Mail : aprel@aprel.fr